

Hazebrouck, le 24 juin 2010



Mesdames, messieurs les membres du conseil de quartier

Direction générale des services

VL-DN-10-017

OBJET : Compte rendu du conseil de quartier du 31 mai 2010

*Présents : Mesdames Laetitia CATTOIR, Thérèse SCHRICKE ;
Messieurs Didier TIBERGHIEU, Jérôme BRUNEL, Serge DUQUESNE,
Michel MAERTEN, Hervé DUBEDOUT, Jean-Bernard DEBAECKER,
Christophe LAPERE, Eric WALLYN.*

Excusés : Madame Carole SEYNAVE, Messieurs Gery LAHAINE et Bruno ZANELLI.

Accueil des participants par Didier TIBERGHIEU, président du conseil de quartier.

Celui-ci présente et remercie pour leur présence :

Monsieur Ali BRAHIMI, Conseiller Municipal délégué à la vie des quartiers,

Monsieur Nicolas PRUD'HOMME, directeur général adjoint en charge des services techniques et de l'urbanisme,

Madame Delphine VENEL, chargée de développement économique,

*Monsieur Damien NIEUWJAER, secrétaire de séance,
qui ont été invités ce soir afin de pouvoir apporter le maximum d'informations sur les présentations qui seront faites des projets d'aménagement du « pôle gare » et du déménagement du cinéma « les Arcs-en-ciel ».*

Avant de procéder à l'ouverture des débats, le compte-rendu du dernier conseil de quartier est approuvé à l'unanimité.

Point d'étape sur la mise en application de la nouvelle réglementation sur le stationnement payant :

Le président de l'Union Commerciale se déclare satisfait des dispositions mises en place par la nouvelle municipalité.

Ce point n'a pas été abordé par le bureau de l'association des commerçants qui a eu lieu ces derniers jours, mais il avait été approuvé à l'unanimité lors d'une précédente réunion.

Par ailleurs, les échos sont très positifs et cette application ne semble pas pénaliser les professionnels du quartier, bien au contraire. Les flux sont plus réguliers, et les possibilités de stationnement plus aisées pour les clients.

Le président du conseil de quartier convient que des aménagements restent possibles, que rien n'a jamais été gravé dans le marbre, et que les reports de stationnements (inévitables et posant parfois quelques désagréments) pourront prochainement être jugulés par l'ouverture d'un parking d'environ deux cents places proches du Centre.

Aucun mécontentement fort n'a été constaté par les services municipaux concernant la politique tarifaire adoptée.

Environ vingt procès verbaux par jour sont enregistrés, alors qu'en période de transition, c'étaient plus de deux cents rappels à la réglementation qui étaient réalisés quotidiennement.

Une demande de gratuité le samedi matin est évoquée par un conseiller de quartier, le président de l'union commerciale n'y est pas favorable (à titre personnel) car il pense que cela provoquera à nouveau un engorgement de la place et non « l'appel d'air » supposé à destination des commerces.

En revanche, ce que confirme Didier TIBERGHIEN, le parking de l'Orphéon pourrait dans le temps devenir totalement gratuit (et non moitié gratuit, moitié payant comme auparavant) si sa sous-utilisation par les hazebrouckois se confirmait dans les mois à venir.

Par contre, la gratuité du parking place Degroote pose question. En effet, depuis le changement de tarification, il est devenu « LE parking ventouse » du centre ville. Et cela même alors qu'il devrait être à disposition des usagers des infrastructures sociales et culturelles l'entourant (C.S.E., bibliothèque, médiathèque, musée, etc.).

Les conseillers de quartiers proposent la possibilité de différencier les tarifs en fonction des zones, comme cela se fait dans d'autres communes (tarifs vert, orange, rouge par exemple) et selon l'attractivité et les disponibilités constatées dans le temps.

Cette proposition est jugée extrêmement pertinente et sera intégrée dans le bilan qui sera fait sur les modes de stationnement en ville.

En ce qui concerne les abords de la gare, la solution n'est pour l'heure pas réglée car les habitants constatent que les reports de stationnement ce sont faits à leurs détriments.

Didier TIBERGHIEN précise que d'ici l'automne un parking gratuit supplémentaire s'ouvrira rue Hollebecque. Il se situera près de la gendarmerie, un accès piétonnier existe pour rejoindre le commissariat, le Centre et la gare, et un effort sera réalisé par les services techniques pour le valoriser en terme de végétation.

Le projet « pôle gare » :

Les élus de la ville d'Hazebrouck souhaitent optimiser l'utilisation de la gare, concevoir une réponse globale intégrant tous les modes de déplacement pour y accéder, ainsi qu'insérer fortement le pôle d'échanges dans la ville (projet urbain)

Pour ce faire, la commune a rassemblé les institutions et partenaires susceptibles de lui apporter un appui financier et technique, formant ainsi un comité de pilotage composé de :

- Le Conseil Général,
- Le Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais (Direction des Transports),
- La SNCF,
- RFF - Réseaux Ferrés de France,
- La CCI Grand Lille,
- La Chambre de Métiers,
- Le Pays Cœur de Flandre,
- La Direction Régionale du Commerce et de l'Artisanat.

Afin de mener ce projet, la Ville envisage 4 études préalables :

- une étude d'aménagement du pôle d'échanges avec les objectifs suivants :
 - ✓ amélioration de l'intermodalité entre les différents modes de transports,
 - ✓ propositions d'aménagements urbains, au sens large (infrastructures, dessertes et organisation, intégration dans la ville, aménagements urbains et paysagers, ...) sur la gare et ses abords.
- une étude d'Avant Projet Sommaire spécifique à la passerelle, dont les objectifs sont :
 - ✓ fournir une aide à la décision pour l'avenir du franchissement des voies ferrées (étendues sur parfois 100m de large),
 - ✓ préciser les coûts et la faisabilité des différents scénarios d'amélioration de la traversée des voies ferrées (y compris la mise en accessibilité des quais depuis la gare)
 - ✓ développer un avant-projet sommaire sur le scénario validé par le comité de pilotage, la municipalité d'Hazebrouck et ses différents partenaires.
- une étude urbaine – cadre de vie, destinée à éclairer les élus sur les potentialités du secteur de la gare aussi bien sur le lien au centre-ville, que sur l'entrée nord de la ville ayant pour finalité de :
 - ✓ renforcer les relations urbaines entre les partie nord et sud de la ville (de part et d'autre de la voie ferrée), aux moyens de liaisons douces notamment,
 - ✓ requalifier la rue Nationale, liaison directe entre la gare et le centre ville, pas suffisamment identifiée comme telle à ce jour,
 - ✓ disposer d'un schéma d'aménagement et de valorisation du secteur de la rue de Vieux-Berquin (zone d'activités diverses en développement, comportant également de l'habitat typique du Nord)
 - ✓ inclure pleinement le pôle d'échanges au cœur de la ville.
- une étude de programmation économique et commerciale, destinée à :
 - ✓ définir le plus précisément possible les types d'activités qu'il serait souhaitable d'accueillir sur ce site,
 - ✓ quantifier leurs besoins, de valider leur complémentarité avec les activités déjà présentes dans les autres quartiers et d'examiner les conditions de leur accessibilité,
 - ✓ servir de base à la définition d'un ou plusieurs programmes immobiliers destinés à l'accueil des activités ainsi identifiées.

De ces différentes démarches, il ressort pour l'instant les points suivants :

- ✓ Les plus de 80 années de services de la passerelle obligent à une réhabilitation complète de celle-ci. En associant la volonté de conserver cet élément du patrimoine historique et architectural d'Hazebrouck, avec les contraintes légales d'accessibilité, il semble que la traversée des voies se fera par la passerelle construite sous l'égide de l'abbé Lemire doublé d'une seconde structure intégrant des ascenseurs et des modes de franchissement adaptés aux vélos, poussettes, etc. (le tout probablement couvert)

- ✓ Les services devront également réfléchir à un accès plus rapide au cœur de la gare.
- ✓ Une réflexion devra être lancée vers une amélioration des conditions d'utilisations du souterrain.
- ✓ Il y a une forte demande pour l'aménagement de locaux adéquats aux activités du Tertiaire (il y a un manque tellement conséquent sur Hazebrouck que le prix du mètre carré de bureau est équivalent à celui du cœur de Lille, et des habitations ont parfois du être transformées en bureaux sans qu'elles soient réellement adaptées).
- ✓ La volonté, clairement affichée, de la municipalité n'est pas de réduire l'activité économique de certains secteurs au bénéfice de ce quartier, mais au contraire de d'offrir de nouvelles possibilités (cabinet médical sollicité par les professionnels de santé, relocalisation de la CCI, du CIO, de la PMI, création d'agences commerciales habituellement proches des gares et relativement inexistantes à Hazebrouck, etc.).

Ces démarches sont complétées par une volonté de réhabiliter la place Jeanne d'Arc comme porte d'entrée des activités de la ville, ainsi que par le souhait établi par la SNCF de développer ses dessertes par Hazebrouck (augmentation du Fret, création d'un terminus sur l'axe Arras / Hazebrouck, etc.).

Dans cette logique, il convient également de réfléchir à l'intégration complète d'une réelle gare routière à proximité du trafic ferroviaire (et non un simple arrêt marqué au sol, sans sécurisation des usagers comme actuellement).

Pour la municipalité, ce projet se doit d'être réfléchi de manière sereine et profonde car il s'agit là d'un travail étalé sur quasiment dix ans et qui jouera sur l'avenir économique et social de la ville, et des communes environnantes.

Sur ces projets, la SNCF (interlocuteur primordial de ce dossier) souhaite travailler majoritairement avec la ville (et non différents prestataires privés) car il s'agit de configurer un espace de plus de 17 000 m².

Ce qui convient aux services municipaux car cela engendrera des conséquences non négligeables sur la dynamisation de cœur de ville et à sa circulation.

Le déménagement du cinéma :

Depuis plusieurs mois le concessionnaire du cinéma « les Arcs-en-ciel » sollicite la ville sur un déménagement de ses salles qui ne correspondront bientôt plus aux normes en vigueur.

En effet, les locaux (municipaux) de la rue Pihen vieillissent et ne sont plus adaptés aux nouveaux modes de diffusions numériques qui s'annoncent en 2011.

Afin de développer cet outil culturel, trois options ont été proposées à monsieur MOCQUET : l'avenue de Saint Omer (à côté du bowling), le prochain « pôle gare » et le bâtiment situé au 4, Grand'place regroupant différents services communaux et organismes associés (CAF, Mission Locale, etc.).

C'est ce dernier emplacement qui a été préféré par l'exploitant (et qui pourra être cofinancé notamment par la Direction Régionale des Affaires Culturelles et l'Union Européenne, dans le cadre des dossiers « Intereg »).

Suite à différentes études, il apparaît que ce sera bien ce bâtiment (dont la façade sera conservée au maximum en l'état) qui accueillera 4 salles de projections bénéficiant des dernières technologies (son HD, possible diffusion en 3 dimensions, etc.).

Il est proposé en plus du doublement des salles (offrant une capacité totale de plus de 500 sièges), une billetterie adaptée, un espace d'accueil dédié, un salon de réception réservé au cinéma ainsi qu'une salle de réceptions et manifestations culturelles conservée à l'usage exclusif de la mairie, et possédant un accès distinct de celui du cinéma.

Cet équipement entraînera la suppression de l'entrée (par le porche) dans la cour de l'école Ferdinand-Buisson (qui devrait perdre quelques mètres carrés de son immense cour), ainsi que le petit parking réservé aux véhicules municipaux.

Par ailleurs, ce projet ne pourra être lancé qu'après le déménagement de la crèche dans le nouveau bâtiment rue d'Aire (pôle musique et petite enfance), ainsi qu'après avoir trouvé des solutions de remplacement pour les autres services s'y trouvant.

Questions Diverses :

- ✓ Le conseil de quartier demande s'il est prévu une extension des zones réglementées. Le président rappelle que rien n'est figé et que diverses mesures pourront être adaptées en fonction de ce qui sera constaté dans les mois à venir.
- ✓ Des conseillers demandent ce qu'il a été annoncé par le Secrétaire d'Etat à la Justice, Jean-Marie BOCKEL, lors de sa récente visite. Monsieur TIBERGHIEU confirme que la Chancellerie ne fera pas machine arrière sur la suppression du TGI d'Hazebrouck, mais qu'il s'agira d'un redéploiement des services.
Il est demandé si ce bâtiment ne pourrait servir de locaux pour une prochaine médiathèque municipale. A priori non, car le Ministère de la Justice le conserverait à destination de ses autres compétences judiciaires (T.I., Conseil des Prud'hommes, etc.), et cela bien qu'il n'en soit pas le propriétaire (il est simple mandataire occupant, le propriétaire étant le Conseil Général du Nord).
- ✓ Des stationnements illicites et vitesses excessives sont constatés sur le trottoir de la rue de l'Eglise, devant la boucherie Chombard, par des voitures particulières. Il est demandé que la police essaye d'accentuer ses contrôles sur ce secteur.
- ✓ Suite aux réunions de conseil de quartier et avec la société Ceryx, le conseil du centre ville est informé de la prise en compte de sa demande de mise en sens unique de la rue du Pont (de l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, vers la rue Gambetta) afin de créer une boucle de circulation rue du Pont -> rue Gambetta -> rue du Rivage -> avenue de Lattre de Tassigny.

Les sujets mis au débat étant clos, la séance est levée par le président.



**Le président du conseil de quartier
du Centre Ville,**

Didier TIBERGHIEU.